



Règlement supplémentaire Swiss MX Sidecar CS 2024





Contenu

1	Fédération / Organisation.....	1
2	Licences.....	1
3	Administration.....	1
4	Technique	2
5	Courses / Points / Championnat.....	3



1 FÉDÉRATION / ORGANISATION

Le Sidecar CS est organisé en collaboration avec le SAM la Swiss Moto.

Pour tout ce qui n'est pas mentionné dans ce règlement supplémentaire, le règlement de chaque organisateur doit être observé (Swiss Moto, SAM).

Chaque pilote/passager est responsable de son matériel/équipement et de son état impeccable.

Responsables/Partenaires de contact

SAM www.s-a-m.ch

Président Sport

Gisela Hilfiker

Sidecar

Sandro Micheletto

Swiss Moto www.swissmoto.org

Président MX-Kommission

Patrizio Furlato

Représentant des pilotes:

Ernst Boller

2 LICENCES

2.1 Conditions de licences

La licence pilote et passager Sidecar est valable pour toutes les courses si les courses sont considérées comme courses officielles du calendrier du Sidecar CS.

Age minimum pour une licence journalière ou annuelle Pilote et passager est 16 ans (année **2008**). En cas d'une demande écrite, la commission peut donner des autorisations spéciales.

2.2 Licences annuelles

Etablies par tous les partenaires (Swiss Moto, SAM). Les tarifs des licences sont les suivants :

Licence nationale Pilote CHF 250.-

Licence nationale Passager CHF 150.-

Les licences internationales / licences One Event pour des courses CM et CE peuvent être demandées auprès de la Swiss Moto.

Une assurance invalidité et en cas de décès est incluse dans toutes les licences. Il est possible de conclure une assurance supplémentaire d'indemnité journalière. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter les fédérations en question. Un supplément est inclus dans la licence SAM, qui compense toutes les déductions pas encore couvertes par le risque et ceci jusqu'à un montant maximum de CHF 250'000.

Licences internationales/ Licences One Event pour les courses de championnats du monde et d'Europe, peuvent être obtenues auprès de Swiss Moto.

2.3 Licences une manifestation

Tous les pilotes/passagers qui remplissent les exigences des licences peuvent demander une licence journalière. Les coureurs étrangers devront présenter un quitus (rider release) de la fédération de ses pays d'origine.

2.4 Licences étrangères

Les pilotes/passagers en possession d'une licence internationale valable avec une autorisation de départ d'une fédération nationale ou une licence 1 manifestation avec une permission de départ de leur fédération officielle peuvent prendre le départ et n'ont pas besoin de demander une licence journalière.

3 ADMINISTRATION

3.1 Prix d'inscription

Le prix d'inscription pour toutes les courses du Sidecar CS est 80.00 CHF **par team**.



3.2 Licences une manifestation

Membres de la Swiss Moto ou SAM CHF 40.00 par personne

Sans affiliation à une fédération CHF 50.00 par personne

Les informations concernant les licences 1 manifestation (SAM/Swiss Moto) peuvent être demandées auprès de la fédération respective.

3.3 Règlement particulier

Vous trouvez le règlement particulier et les horaires des manifestations sous: www.s-a-m.ch et www.swissmoto.org.

3.4 Transpondeur

Les licenciés annuels Swiss Moto auront automatiquement un transpondeur RF d'un montant de CHF 80.- facturé avec la facture de la licence. Les licenciés annuels SAM sans transpondeur adéquat auront à disposition lors des courses avec chronométrage Swiss Moto un transpondeur gratuit et les licenciés annuels Swiss Moto sans transpondeur adéquat recevront également aux courses avec chronométrage SAM un transpondeur gratuit.

En cas de perte des transporteurs, le pilote recevra une facture de CHF 80.- (pour les manifestations Swiss Moto) et CHF 350.- (pour les manifestations SAM) pour le remplacement du transpondeur.

Les licenciés journaliers ont la possibilité, pour les courses Swiss Moto, de louer un transpondeur pour CHF 15.- Tous les pilotes non Swiss Moto ont la possibilité d'acheter un transpondeur pour CHF 80.-.

3.5 Numéros de départ

La distribution des numéros de départ est faite par le secrétariat Swiss Moto et selon l'ordre chronologique des entrées de licences.

La couleur de fonds des numéros de départ doit être jaune, les chiffres noirs et de grandeur lisible. La grandeur des plaques et chiffres selon les normes FIM.

3.6 Inscription/Désinscription

Les équipages avec d'une licence annuelle doivent s'inscrire aux courses via le Racemanager jusqu'au mardi soir 23h59. En cas d'inscription tardive, une taxe de CHF 30.- est due.

Les licenciés à la journée ou les équipages avec une licence étrangère doivent s'inscrire pour les différentes courses via le Racemanager au plus tard le mardi soir 24h00 avant la manifestation.

4 TECHNIQUE

4.1 Contrôle technique

Lors de la première course Swiss Moto et de la première course SAM, les équipes présentent à l'inscription le protocole de contrôle correspondant rempli. Vous trouvez ce protocole sur le site internet respectif.

4.2 Side-cars

Machines maximal 750ccm 2t /1000ccm 4t (selon règlement FIM)

La protection de guidon, la protection du pignon et un coupe-circuit non-élastique sont obligatoires. Autrement, le règlement technique respectif du SAM/Swiss Moto, FIM doit être observé.



4.3 Equipement

Obligatoire: pantalons de cross, maillots de cross (pas de manches coupées et retournées), bottes de cross, protection de poitrine et dorsale sans modification et disponible dans le commerce, casque selon normes FIM. Les longs cheveux doivent être cachés sous le casque, selon normes FIM.

Obligation au début de chaque entraînement/course: lunettes de cross, gants

Casque

Les casques doivent être conformes aux normes

ECE 22.05 et 22.06. Seulement type „P” > pas type `NP’ ou ‘J’



SNELL M2015

JIS T 8133:2015



SNELL M2020

Attention, les casques aux normes JIS T8133:2007 et SNELL M 2010 ne sont plus acceptés.

A partir de 2026, seuls les casques avec la norme FRHPhb-02 seront autorisés, ceux-ci seront disponibles à partir de 2025.

Les cheveux longs doivent être cachés sous le casque selon les normes FIM.

Obligatoire à chaque entraînement et course: lunettes de cross, gants

À partir de 2024, seules les lunettes roll-off ou les lunettes tear-off avec des systèmes de fixation appropriés seront autorisées. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prononcées par le CS ou le RL.

Conseillé : protection de la cervicales / Neckbrace

4.4 Mensurations sonores

Seront effectuées selon le règlement FIM Reglement.

Limites sonores pour 4 temps / 2 temps

Avant la course 114 dB

Après la course 115 dB

5 COURSES / POINTS / CHAMPIONNAT

5.1 Entraînement

10 min. entraînement libre suivi (sans pause) de 15 min d'entraînement chronométré (aucun entraînement de départ) ou 25 min. entraînement chrono.

5.2 Course

2 manches à max.30 équipages + 2 équipages en réserve

5.3 Durée de la course

Tour de reconnaissance(se référer au programme de l'organisateur)

18 min. + 2 tours



5.4 Résultats

Les pilotes doivent rouler au moins les 50% des tours du vainqueur, pour être classés. Les pilotes avec licences journalières gardent leurs points réalisés pour le classement journalier. Les pilotes avec licences journalières ont droit à la prime d'arrivée.

5.5 Tablette des points

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

5.6 Classement journalier

Alle Gespanne werden im Tagesklassement gewertet. Es sind alle Pokal- und Preisgeld berechtigt.

5.7 Podium/ Primes d'arrivée

Les trois premiers équipages du classement journalier reçoivent une coupe.

Primes d'arrivée sont payées comme suit:

Rang	Montant	Rang	Montant
1	180.00	6	90.00
2	150.00	7	80.00
3	130.00	8	70.00
4	110.00	9	60.00
5	100.00	10	50.00
Total	CHF 1020.00		

Si moins de 15 équipages side-car prennent le départ d'une course, la prime ne doit être versée qu'aux 5 premiers équipages. L'organisateur est libre de verser l'intégralité des primes aux 10 premiers.

Sauf avis contraire de l'organisateur, les primes seront versées après l'épreuve directement sur compte Racemanager des équipages bénéficiaires.

5.8 Points de championnat / Classement annuel

Tous les pilotes avec une licence annuelle (aussi par ex. les pilotes étrangers) seront évalués. C'est une catégorie ouverte officielle. Le pilote au moins doit posséder une licence annuelle. Les équipages avec une licence journalière ne reçoivent aucun point.

Pilotes/Equipages qui demandent une licence annuelle durant la saison ne reçoivent les points qu'au moment de la licence établie et complètement payée.

5.9 Réglementation spéciale lors de chevauchement de date avec des courses internationales

Les équipages, qui participent à des manches du CM ou IMBA, qui chevauchent avec une manche de championnat suisse, reçoivent également les points pour le championnat suisse.

Les points de championnat suisse seront donnés en se basant sur le classement général actuel avant la manche du CM/IMBA



Exemple pour l'attribution des points:

Si un pilote est en tête du championnat, il reçoit pour toutes les manches, pour lesquelles il ne peut pas participer car il roule dans une manche CM/IMBA, 25 points. S'il était au 2ème rang, il recevrait 22 points par manche, et ainsi de suite.

Si la première course du championnat chevauche déjà avec une telle course, les points de la deuxième manche du championnat suisse lui seront alors attribués après coup.

Les équipages, qui roulent à l'étranger, ne seront pas pris en considération dans le classement journalier. Les points ne comptent que pour le championnat. Les équipages du championnat suisse reçoivent également les points pour le rang de la course faite, le gagnant reçoit ainsi 25 points.

Si le championnat suisse compte au max. 10 courses, le pilote peut faire valoir cette réglementation 2 fois par an, dès 11 courses 3 fois.

Les équipages ne peuvent seulement faire valoir cette réglementation si:

- la manche CM/IMBA a lieu durant le même week-end (samedi/dimanche) que la manche du championnat suisse. Si la manche CM/IMBA a lieu un lundi, cette réglementation peut être appliquée. Par contre, elle ne peut pas être appliquée si la manche CM/IMBA a lieu le samedi/dimanche et la manche du championnat suisse le lundi.
- Dans les manches comptant pour le CM/IMBA, les équipes qui n'ont pas parcouru au moins die 50% de la distance de course (FIM 30min./ IMBA 18min. sans +2 tours) dans une manche ou dans les deux manches, ne reçoivent aucun point dans le championnat suisse. Par exemple, une équipe qui a une panne technique dans la première manche et n'a pas encore parcouru la marque des 50% reçoit pour la première manche aucun point dans le championnat suisse. Par contre, si l'équipe roule dans la deuxième manche du CM/IMBA plus de 50% de la distance de course, elle reçoit pour la deuxième manche également des points pour le championnat suisse.

5.10 Fête des champions

Les trois premiers équipages sont invités à la fête des champions.

Les commissions se réserve le droit d'adapter le règlement à tout moment. Les pilotes en seront informés par les canaux habituels.

Patrizio FURLATO
Président Commission MX
Swiss Moto

Eugen HAAG
Commissaire technique MX
Swiss Moto

Gisela HILFIKER
Président sport
SAM

Sandro MICHELETTO
Président de la section Offroad
SAM